



DAACHVERBAND VUN
DE LËTZEBUERGER
JUGENDSTRUKTUREN

DLJ a.s.b.l.
87, route de Thionville
L-2611 | Luxembourg
+352 26 29 32 35
info@dlj.lu | www.dlj.lu

Luxembourg, le 16 octobre 2023

Monsieur Luc Frieden
Formateur du Gouvernement
4, rue de la Congrégation
L- 1352 Luxembourg

Monsieur le Formateur,

Le Daachverband vun de Lëtzebuenger Jugendstrukturen (DLJ asbl) regroupe actuellement 51 associations et fondations actives dans le secteur de la jeunesse.

L'une des missions essentielles du DLJ asbl consiste à représenter l'association ainsi que ses membres dans le cadre du dialogue politique relatif à la jeunesse en collaborant avec l'ensemble des parties prenantes nationales, dans le but de continuer à améliorer la qualité du travail en faveur de la jeunesse.

Dans le contexte de cette période politique majeure, le DLJ souhaite présenter au nouveau gouvernement des recommandations relatives à la politique jeunesse et au secteur de la jeunesse. Ces recommandations ont été élaborées en étroite collaboration avec les structures membres du DLJ au cours de nos discussions, reflétant ainsi les besoins et les préoccupations des jeunes et du secteur de la jeunesse au Luxembourg.

Le DLJ demeure à la disposition du Gouvernement pour instaurer un dialogue structuré et constructif, favorable à l'évolution de la politique en faveur de la jeunesse. Afin de vous exposer plus en détail nos recommandations et d'aborder en profondeur les questions politiques actuelles d'importance, nous aimerions vous suggérer une entrevue, à une date qui vous conviendrait le mieux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Formateur, l'expression de notre respect le plus sincère.

Pour le Conseil d'Administration du DLJ asbl,


Bob SERRES
Président


Henri REDING
Secrétaire



DAACHVERBAND VUN
DE LËTZEBUERGER
JUGENDSTRUKTUREN

Note à l'attention du futur gouvernement au sujet de la politique jeunesse et du secteur jeunesse.

Le Daachverband vun de Lëtzebuenger Jugendstrukturen (DLJ asbl)

Le DLJ a été créé en 1993 par les gestionnaires des premières maisons de jeunes.

Aujourd'hui, le DLJ réunit 51 gestionnaires de maisons de jeunes et de services pour jeunes, dans le but de promouvoir et de défendre leurs intérêts sous toutes les formes. Partant il est de bon droit que le DLJ continue à être considéré comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour toutes les questions ayant trait au secteur jeunesse.

En raison de l'évolution constante du paysage du travail de jeunesse, le nombre des associations et fondations membres a fortement augmenté ces dernières années. De plus, une diversification de la structure des membres est observable, ce qui conduit également le DLJ à répondre à une demande croissante en matière de soutien. En plus des gestionnaires de maisons de jeunes traditionnelles, de nombreux services pour jeunes offrant des activités thématiques sont désormais membres du DLJ.

Une caractéristique distinctive réside dans le fait que la majorité des associations et fondations membres sont dirigées par des bénévoles. Par conséquent, en plus de renforcer le secteur de la jeunesse et de défendre les intérêts des jeunes, le DLJ met également l'accent sur le soutien et le développement du bénévolat au Luxembourg. En tant qu'organisme faïtier, l'une des principales missions du DLJ est d'apporter un soutien aux structures membres, principalement gérées par des bénévoles, en tant qu'employeurs, en les conseillant et les accompagnant dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des diverses tâches liées au travail de jeunesse. Cela inclut particulièrement le domaine administratif et les obligations, ainsi que la garantie de la qualité et la gestion générale au sein des structures pour jeunes.

Le DLJ a le statut légal d'une asbl et est conventionné avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La contribution du DLJ à l'innovation et à l'amélioration du travail de jeunesse au Luxembourg

La mission du DLJ englobe également la promotion de l'identité de l'association et de ses membres dans le contexte politique de la jeunesse au Luxembourg. Cette démarche vise à stimuler l'innovation et à renforcer la qualité du travail de jeunesse. Les contenus sont adaptés en fonction des besoins individuels des jeunes et des objectifs de la politique de jeunesse aux niveaux national, communal et local. Cette initiative s'adresse non seulement aux jeunes qui

fréquentent déjà des structures pour jeunes, mais également à ceux qui nécessitent une incitation à s'engager dans les diverses offres et opportunités du travail de jeunesse. Les priorités politiques en matière de jeunesse, tant au niveau national qu'eupéen, servent de cadre commun, mettant l'accent sur la promotion des valeurs démocratiques, de la participation, de l'intégration et de l'inclusion à travers des processus d'apprentissage visant à favoriser le développement des compétences personnelles, sociales et interculturelles des jeunes.

Les missions du DLJ

Le DLJ, en tant qu'organisme faïtier du secteur de la jeunesse au Luxembourg, assume un rôle essentiel dans la représentation nationale et internationale des gestionnaires de structures pour jeunes. En plus de cette mission, le DLJ offre un soutien précieux en termes d'organisation, de gestion et d'administration des structures, contribuant ainsi à leur efficacité et à leur impact.

Par le même biais, le DLJ s'engage activement dans la promotion, l'information et la sensibilisation aux enjeux du travail de la jeunesse, et favorise la mise en réseau des acteurs de ce secteur à l'échelle nationale et internationale. Il coordonne également des projets pilotes novateurs visant à répondre aux besoins changeants des jeunes.

Enfin, le DLJ propose des programmes de formation continue pour les gestionnaires et les travailleurs de jeunesse, garantissant ainsi que le secteur de la jeunesse dispose des compétences et des connaissances nécessaires pour offrir des services de haute qualité aux jeunes.

Les missions en un coup d'œil :

- Représentation nationale et internationale des gestionnaires du secteur de la jeunesse
- Soutien dans l'organisation et support dans la gestion et l'administration des structures
- Promotion, information et sensibilisation sur le contenu du travail de la jeunesse
- Mise en réseau du secteur jeunesse à l'échelle nationale et internationale
- Gestion et coordination de projets pilotes
- Offres de formation continue pour les gestionnaires et les travailleurs de jeunesse

Recommandations en matière politique jeunesse

L'épanouissement et l'engagement de la jeunesse jouent un rôle essentiel dans le développement d'une société dynamique et prospère. Le gouvernement a la responsabilité cruciale de mettre en place des politiques et des initiatives qui favorisent l'implication des jeunes, soutiennent leurs aspirations, et renforcent le travail de jeunesse. Dans cette optique, nous avons formulé un ensemble de recommandations, visant à soutenir et à promouvoir l'activité des jeunes et des organisations travaillant avec eux. Ces recommandations couvrent divers domaines, allant de la valorisation du bénévolat des jeunes à l'extension de la coopération entre les associations de jeunesse. Dans l'ensemble, elles visent à créer un environnement propice à l'épanouissement des jeunes et à renforcer leur rôle actif au sein de la société.

- Soutien au bénévolat et aux structures pour jeunes :

Il est recommandé de soutenir et de renforcer le bénévolat des jeunes et des membres des conseils d'administration en mettant en place des mesures telles que le congé bénévolat, le crédit d'heures, ainsi que des avantages fiscaux.

- Ressources humaines pour structures pour jeunes :

Il est recommandé de mettre à disposition des ressources humaines spécialisées dans le domaine administratif des associations de jeunesse afin d'assurer l'équité envers les petites organisations.

- Création d'un département jeunesse :

Il est recommandé de créer un département de la jeunesse qui regrouperait des compétences transversales et encouragerait la participation des jeunes, en intégrant des structures telles que le conseil supérieur de la jeunesse. De plus, il est recommandé d'allouer un budget spécifique au sein du budget de l'État pour le soutien financier du secteur de la jeunesse et de l'éducation non formelle.

- Renforcement du travail de jeunesse :

Il est recommandé de renforcer les liens avec les réseaux du travail de jeunesse européens et internationaux dans le but de promouvoir l'échange de savoir, de faciliter les opportunités de formation continue pour les travailleurs de jeunesse, et de favoriser l'application de stratégies et de concepts visant à soutenir le développement du travail de jeunesse, en accord avec des initiatives telles que la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse et l'European Youth Work Agenda.

- Soutien et accompagnement des jeunes :

Il est recommandé de soutenir les jeunes dans la mise en œuvre de leurs idées, en suivant le principe "pour les jeunes, mais pas sans les jeunes". La participation active des jeunes est essentielle, et il est recommandé de les reconnaître et de les impliquer en tant qu'individus uniques, ni de grands enfants ni de petits adultes.

Élargissement de la collaboration dans le secteur jeunesse :

Il est recommandé d'encourager une collaboration étendue entre les structures pour jeunes, en favorisant l'échange d'expérience, le partage de ressources, et le renforcement des programmes.

- Promotion et valorisation du travail de jeunesse :

Il est recommandé de promouvoir, valoriser et accroître la visibilité du travail de jeunesse au sein de la société, en mettant en lumière son rôle crucial dans le développement global des jeunes.

- Engagement bénévole et structures pour jeunes :

Il est recommandé d'encourager l'engagement bénévole au sein des structures pour jeunes et de valoriser ces participations, en reconnaissant leur précieuse contribution à la société.

Les membres du DLJ

1. ANIJ a.s.b.l.
2. elisabeth Jeunesse - Anne a.s.b.l.
3. Anonym Glécksspiller a.s.b.l.
4. ARCUS a.s.b.l.
5. Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises a.s.b.l.
6. Axwai a.s.b.l.
7. Centre de Médiation a.s.b.l.
8. Centre LGBTIQ+ Cigale a.s.b.l.
9. CGDIS - Institut National de Formation Secours Jeunes Pompiers
10. CIRJE Eechternoacher Jugendhaous a.s.b.l.
11. CNAPA a.s.b.l.
12. CRIAJ Grevenmacher a.s.b.l.
13. CRIJE Escher Jugendhaus a.s.b.l.
14. Croix-Rouge luxembourgeoise
15. de Jugendrot - CGJL a.s.b.l.
16. EVEA a.s.b.l.
17. FNEL (Fondation)
18. Lëtzebuerger Guiden a Scouten (Fondation)
19. Générations 2000 a.s.b.l.
20. Graffiti a.s.b.l.
21. Inter-Actions a.s.b.l.
22. Jeunes Scientifiques Luxembourg (Fondation)
23. Jonk Entrepreneuren Luxembourg a.s.b.l.
24. Jugendbureau Éislek a.s.b.l.
25. Jugendhaus An der Sonn - Uelzechtall a.s.b.l.
26. Jugendhaus Gemeng Betzder a.s.b.l.
27. Jugendhaus Rëmeleng a.s.b.l.
28. Jugendhaus Wooltz a.s.b.l.
29. Jugendstuf Munneref - Administration Communale de Mondorf-les-Bains
30. Jugendtreff Déifferdang a.s.b.l.
31. Jugendtreff Käl / Téiteng a.s.b.l.
32. Jugendtreff SABA a.s.b.l.
33. JUKI - Jugendhaiser Gemeng Kielen a.s.b.l.
34. JUMO - Jugend Monnerech a.s.b.l.
35. Lëtzebuerger Landjugend a Jongbaueren a.s.b.l.
36. Life a.s.b.l.
37. Maison des Jeunes et de la Culture Bettembourg a.s.b.l.
38. Mérite Jeunesse Luxembourg a.s.b.l.
39. Maison pour jeunes des communes de Bous, Remich, Schengen et Stadtbredimus a.s.b.l.
40. Move. / Mouvement Écologique a.s.b.l.
41. Nordstadjugend a.s.b.l.
42. Péitenger Jugendhaus a.s.b.l.
43. PHOENIX a.s.b.l.
44. Réidener Jugendtreff a.s.b.l.
45. Schëfflenger Jugendhaus a.s.b.l.
46. Schëtter Jugendhaus a.s.b.l.
47. Services Enfants et Jeunes de la Commune de Hesperange a.s.b.l.
48. Solina Solidarité Jeunes a.s.b.l.
49. Sport-Krees Atert – Kanner- a Jugendbetreuung Atert a.s.b.l.
50. Wunnengshëllef a.s.b.l.
51. Zentrum fir politesch Bildung (Fondation)